

Le Comité de défense des Bruyères : 22 ans de combat

Chers voisins, chers donateurs, chers sympathisants, chers amis,

C'était en 1995. **Guy Van Craynest**, habitant de la rue des Bruyères, apprend le projet des **Ciments d'Obourg** : ceux-ci souhaitent racheter une bonne partie de la rue pour la faire disparaître afin de relier les deux fosses qui la bordent. La cimenterie affirme que sans cela, elle se trouvera rapidement à court de matière première et que son existence sera menacée.

Très vite, Guy Van Craynest met sur pied un **Comité de défense**, qui se bat pendant 5 ans contre le projet. Les habitants du quartier sont sensibilisés. Le Collège et les conseillers communaux sont interpellés. Les médias sont régulièrement sollicités : journaux, radio, télévision (deux passages à *Cartes sur table*, par exemple).

Voulant éviter un conflit frontal avec les riverains, les *Ciments d'Obourg*, qui ont mis de l'argent sur la table (200.000 millions de FB), ne souhaitent pas passer en force. L'entreprise redoute plus que tout un recours au Conseil d'Etat. La situation est donc bloquée jusqu'à l'arrivée d'Elio Di Rupo à la tête de la Ville. Il a fait de cette affaire l'un de ses dix chantiers prioritaires, sachant que l'enjeu est aussi l'emploi généré par la cimenterie.

Grâce à l'entremise du nouveau bourgmestre, les deux parties parviennent à un accord. Les riverains acceptent le projet, à condition que les sommes promises par la cimenterie soient dépensées pour compenser les dommages causés au quartier, au lieu d'être éparpillées dans les villages environnants comme le prévoyait le maître précédent.

Qu'obtenons-nous au cours de cette négociation avec la cimenterie ?

- La réfection complète (chaussée et trottoirs) de la partie restante de la rue des Bruyères, entre la coupure et le carrefour Ste-Appoline ;
- L'élargissement et la rénovation complète de la rue Ste-Appoline ;
- Un accès direct à l'autoroute juste en face d'une entreprise de camions dérangeante, surtout pour les riverains de la rue de la Bruyère ;
- La création d'une voie de liaison entre les deux écoles, avec dégagements importants pour l'accès et le stationnement des véhicules des parents ;
- Un comité de concertation qui réunit les riverains et la cimenterie ;
- La création, plus tard, d'un arboretum le long de la rue Ste-Appoline (il est actuellement en cours d'aménagement).

La cimenterie a tenu parole : les travaux effectués sont d'excellente qualité. L'entremise d'Elio Di Rupo s'est avérée efficace. La ténacité de Guy Van Craynest a payé. Qu'ils en soient tous remerciés !

Entretiens, un autre problème a surgi : la construction prévue d'un **centre de tri de l'intercommunale Itradec** (devenue *Hygée*) dans le triangle autoroutier qui jouxte notre quartier. Nous analysons le projet et l'étude d'incidences et comprenons très vite que ce centre va générer de **nombreuses nuisances** : trafic incessant de bennes à ordures, pollution de l'air, dévalorisation paysagère, bruit, et surtout odeurs. Car ce complexe doit regrouper l'ensemble des ordures de Mons-Borinage et de la région du Centre et comporter une installation de biométhanisation. Il est prévu aussi d'amener toutes sortes de déchets dont la liste, reprise dans le permis, épouvante les membres du Comité.

Le Comité décide alors de faire une contre-proposition. Il suggère de construire le centre de tri dans le zoning de Ghlin-Baudour, sur un terrain disponible autour duquel il n'y a pas d'habitants. Notre argument majeur est, en effet, qu'il y a environ 1.000 habitants dans un rayon de 500 m autour du site d'Havré. Ce n'est donc pas le lieu indiqué pour construire une infrastructure polluante.

Sur ce second front, il n'y a pas de médiateur puisque le Comité est aux prises avec une institution publique, dont le président Didier Donfut est peu enclin à la négociation. La stratégie d'Itradec consiste à nier en bloc les nuisances et les risques. Et notre proposition alternative est balayée d'un revers de main par l'intercommunale, qui prétend qu'Havré est plus central géographiquement. Ce qui n'est pas vrai si on tient compte non seulement de la provenance des déchets mais aussi de leur destination.

On ira donc en Justice puisque c'est le seul moyen qui nous reste. En Justice, cela veut dire déposer un ou des recours au Conseil d'Etat. Il faut donc engager un avocat bruxellois, Me Jacques Sambon, spécialisé en la matière. Pour payer ses prestations et les frais de procédure, nous faisons appel à la générosité des habitants du quartier.

L'affaire va durer des années car les **recours au Conseil d'Etat** demandent de longs délais. Nous déposerons successivement trois recours devant cette juridiction et nous les gagnerons tous les trois. Ce qui a pesé lourd dans la balance, c'est le rejet de notre proposition alternative.

Au cours de ce second combat, Guy Van Craynest est obligé de se retirer pour raisons de santé et est remplacé à la présidence par **Eric Dubois**, dont la pugnacité et la connaissance des dossiers étonnent notre avocat. Le tandem Sambon-Dubois nous permet de gagner nos trois recours.

Hélas, dans notre pays, on peut gagner sur le plan judiciaire tout en perdant sur le plan politique. Un ministre peut, d'un trait de plume, annuler ce qui avait été conquis de haute lutte en Justice. C'est ce qu'a fait le Ministre Carlo di Antonio, qui a d'abord annulé, voici quelques mois, le permis rejeté par le Conseil d'Etat pour ensuite signer un nouveau permis.

Même perdu, notre combat n'aura pas été vain dans la mesure où :

- Il a contraint les responsables à limiter les nuisances ;
- Il a permis d'imposer un comité de concertation ;
- Il a vivifié la démocratie de terrain.

Il nous reste maintenant à assurer le suivi, c'est-à-dire à rester vigilant et à participer aux comités de concertation, ce qui n'est pas le plus exaltant. Mais nous devons le faire pour les habitants du quartier, qui nous ont fait confiance et nous ont aidés financièrement, et pour nos deux premiers présidents aujourd'hui décédés.

Sachez que nous avons fait tout ce qui était possible. Les fonds dont nous disposions ont été utilisés pour payer les recours en justice, les frais d'avocat, les conférences de presse et les locations de salle. Nous sommes partagés entre la satisfaction d'avoir mené à bien notre premier combat et l'amertume d'avoir perdu le second. Mais nous sommes persuadés que la situation à Hyg a serait bien pire si nous n'avions rien entrepris.

Il nous reste à **vous remercier** tr s sinc rement pour l'aide que vous nous avez apport e.

Julien Vandercammen
Pr sident du Comit  de D fense des Bruy res
0486/32.67.06
comite.bruyeres@gmail.com